

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX
SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

AUDIENCES RÉGIONALES - LAURENTIDES – JEUDI 7 DÉCEMBRE 2000

Dans un mémoire présenté à la Commission des Laurentides sur l'avenir du Québec le 4 mars 1995, j'affirmais que Montréal, jadis deuxième ville française au monde, avait beaucoup changé. Je notais qu'il suffisait de traverser la ville en métro d'est en ouest ou du nord au sud pour sentir que quelque chose d'important se préparait. Du Montréal francophone était parti en 1976 cette onde de choc qui portait au pouvoir un parti politique qui correspondait à l'attente des québécois. De Montréal, ajoutais-je, n'entends maintenant venir aucun signal d'espoir. L'attente des québécois francophones y est lentement cernée, édulcorée, fragilisée. Qu'en est-il de ces remarques quelque cinq années plus tard?

CINQ ANNÉES PLUS TARD

Je pense que la tendance observée en 1995 s'est pour le moins légèrement accentuée. Le taux de natalité ne cesse de stagner chez les francophones, alors que le gouvernement n'a pas su accoucher d'une politique familiale dynamique, cohérente, courageuse et nécessaire à notre avenir. L'obligation faite aux allophones d'envoyer leurs enfants à l'école française, semble une façade momentanée pour eux qui ne cherchent que le moment de glisser vers la société anglophone. Les minorités ethniques sont venues nous rejoindre au fil des ans, basculant souvent dans leur deuxième langue et dans leur choix politique du côté de la communauté anglophone. Pour eux, venir ici, orientés dans leur décision par les consulats ou les bureaux d'émigration canadiens à l'étranger, c'était venir vivre au Canada, pays à majorité anglophone, une expérience de vie sociale et économique où le fait français leur apparaissait souvent très secondaire. Comment dans ces conditions ne pas s'inquiéter pour l'avenir du visage français de Montréal et d'une lente mais inévitable minorisation de la communauté canadienne-française.

LA QUALITÉ DE LA LANGUE

Ayant passé la majeure partie de ma vie dans l'enseignement au niveau primaire, secondaire et collégial, je ne peux que constater l'importance pour l'élève d'avoir avec lui et devant lui, peu importe la matière, un enseignant qui possède une qualité indéniable de la langue parlée et écrite. C'est l'expression au quotidien d'une langue ferme, sûre d'elle-même, riche et variée; c'est la transmission de tous les éléments du savoir et son prolongement dans l'écriture. C'est une reprise en charge de la langue parlée à la maison et dans la rue en vue de créer une langue commune, correcte et belle à entendre et à partager. Il faut que l'enseignant ait une conscience aiguë de sa responsabilité d'être un témoin quotidien d'une langue française qui, au-delà de sa singularité nationale, accède à l'universel. Dans cette optique je suggère que dans toutes les matières enseignées le professeur tienne à une langue parlée et écrite de qualité. Je propose que, peu importe la matière, chaque fois que l'élève remet un travail écrit: contrôle hebdomadaire, examens, résumés, recherches... 20/100 de sa note finale soit attribuée à la qualité de la langue et 80/100 à la matière elle-même. Le souci de la langue doit se faire sentir clairement de la direction de l'école à tous les enseignants, peu importe la matière enseignée. C'est à ce prix seulement, qui impose je le sais une certaine surcharge d'attention et de travail à tous les enseignants, qu'un espoir sérieux d'amélioration de la langue, orale ou écrite, pourra gagner nos institutions d'enseignement. Ce doit être la première et la plus nécessaire réforme venant du ministère de l'éducation du Québec. Un ministre qui ne la sentirait pas comme une urgence nationale manquerait à une responsabilité fondamentale de sa fonction.

L'OBLIGATION DE FRÉQUENTER L'ÉCOLE FRANÇAISE.

Dans une société où la langue anglaise rejoint et cerne de toutes les manières possibles les jeunes francophones et les jeunes immigrants, dans cet espace, socio-culturel qui est celui de l'Amérique du nord, il devient impérieux de prolonger au niveau de l'enseignement collégial l'obligation pour les francophones et les allophones de fréquenter les maisons d'enseignement de la langue française.

Les jeunes immigrants qui auront reçu l'enseignement en français jusqu'aux portes de l'université, verront cette langue nationale s'affermir, se perfectionner. De plus ils s'intégreront davantage à la vie sociale de la communauté francophone, devenant eux-mêmes des éléments d'espoir pour accéder à des postes de haut niveau dans la société québécoise. Surtout, ne vous inquiétez pas de l'apprentissage de la langue seconde qui est ici l'anglais. Par des cours donnés au bon moment de la trajectoire scolaire, par l'invasion quotidienne de la musique et de la télévision anglo-américaine, par les industries culturelles qui y sont liées, par l'usage de l'internet, les jeunes d'ici, francophones ou allophones, deviendront pour la plupart de « parfaits bilingues ». Aidés d toute façon par l'élasticité de l'application de la loi sur l'affichage et la peur viscérale de nos gouvernants d'agir pour sauver le visage français du Québec. Dans ce contexte, je propose que l'enseignement de l'anglais ne commence qu'au 3^e cycle du primaire, soit la cinquième et sixième année. Il va de soi que cet enseignement devra être donné par des personnes très compétentes. Insérer plus rapidement l'apprentissage de l'anglais ne ferait que fragiliser davantage la langue maternelle et enlèverait un temps précieux pour en assurer une connaissance solide chez des enfants qui s'ouvrent aux divers impératifs de la scolarisation.

UNE LANGUE EN EXIL.

Voilà ce que semblait devenir ici la langue française pour le regretté sociologue québécois, Fernand Dumont. Nous le sentons très bien d'ailleurs dans la mesure où l'affichage dans d'autres langues atteint insidieusement les divers commerces qui viennent s'établir chez nous. Nous le sentons en longeant les grandes artères de plusieurs quartiers de Montréal. Nous le sentons quand après 22 ans de loi 101, 20 000 Montréalais travaillent toujours dans des entreprises qui n'ont pas obtenu leur certificat de francisation. Et Louise Beaudoin d'attendre comme une suite de solutions miracles les suggestions qui émaneront des États généraux sur la langue. Il n'y a là ni drame, ni tragédie pour Bernard Landry pour qui il faut d'abord parler de gros sous, d'investissements et d'emplois. Je conviens qu'il ne va pas toujours de soi de franciser certains types d'entreprises ou d'industries. Mais lorsqu'un gouvernement du Parti Québécois se ferme presque les yeux sur un dangereux piétinement du français en milieu de travail et dans l'affichage, je dis que les États

généraux sur le langage risquent alors de ne devenir qu'un paravent pour masquer le refus d'agir de ceux que nous avons élus.

L.HÉGÉMONIE DE L'ANGLAIS.

Dans le document de réflexion préparatoire à la mise en œuvre des mémoires, on peut lire à la page 22, au 5^e paragraphe : Beaucoup de temps a passé depuis l'adoption des premières politiques linguistiques au Québec. Entre-temps, la société s'est modifiée. L'hégémonie mondiale de la langue anglaise s'est intensifiée à travers le monde.. Les générations se sont succédé, sans qu'on sache si, en même temps, se sont transmis les consensus des années soixante au sujet de la langue française, de la légitimité d'une législation linguistique et de la pertinence de ses dispositions. "Fin de la citation". Puis-je dire que cette réflexion du document me laisse perplexe sur les convictions qui animent les commissaires et sur le sérieux de la mission qu'on leur a confiée. Ainsi donc, au nom de l'apparente hégémonie de la langue anglaise on irait jusqu'à possiblement mettre en doute la légitimité d'une législation linguistique au Québec. Pour qui donc sonne le glas? Suis-je en train de rêver encore à un pays possible, alors que ceux qui en coulisse tirent les ficelles ont déjà opté pour la précarité de ce que nous sommes et pour l'inéluctable démission? Jean – Marc Léger, ex-journaliste et secrétaire général de l'association des pays francophones, affirme à la page 437 du TEMPS DISSIPÉ : "Si nous avons lutté et parfois luttons encore pour la souveraineté, c'est pour le salut de l'identité nationale, dont la langue française est à la fois le support et l'expression. Nous ne combattons pas pour la souveraineté d'un Québec multiculturel et multilingue, ce qui serait proprement un détournement de sens et une imposture...le Québec sera, restera français ou ne sera pas. Et à la page 447 : « La montée d'une nouvelle hégémonie anglo-américaine qui annonce un modèle unique de consommation, de communication, de récréation...porte en lui la folklorisation de toutes les cultures et une redoutable uniformisation que est l'exact contraire de l'universalisme » Fin de la citation.

EN GUISE DE CONCLUSION.

Quand les citoyens se sentent floués ou abandonnés par les institutions politiques démocratiquement élues, que leur reste-il alors? Sinon l'abdication, le découragement, le désespoir ou la colère qui risque de devenir une voie ouverte à toutes les formes de violence. Mesdames, Messieurs les commissaires permettez-moi de croire à votre bonne volonté, mais permettez-moi de dire aussi que, à votre insu, vous risquez de faire le jeu d'une forme d'astuce politique, d'un détournement de vigilance et, peut-être, d'une certaine remise en question de l'avenir français du Québec. Malgré tout, et au-delà d'un horizon qui s'assombrit de jour en jour, je me permets de répéter ces mots de Gaston Miron, orientés vers le pays-Québec : 'Il n'est pas question de laisser tomber notre espérance!

Jacques Léger